

RACCORDEMENT DU POSTE SAINT-PATRICK

1 Conformément à la décision D-2015-051¹ du 23 avril 2015, le Distributeur dépose le
2 suivi 2018 spécifique à ses travaux pour le raccordement du poste Saint-Patrick au réseau
3 de distribution.

1. CONTEXTE

4 Le projet du Distributeur, au coût total de 20,8 M\$, vise le raccordement du nouveau poste
5 Saint-Patrick au réseau de distribution et la réalisation de travaux connexes.

2. RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018

2.1. État d'avancement des travaux

6 En 2018, le Distributeur a débuté l'ingénierie détaillée nécessaire aux travaux de conversion
7 de la zone 1. Les travaux de préparation de conversion (aériens et souterrains) se sont
8 poursuivis dans les zones 1 et 2. Les travaux civils aux abords du terrain du futur poste
9 Saint-Patrick se sont poursuivis et devraient être complétés en 2019.

2.2. Suivi des investissements

10 En 2018, les dépenses encourues ont atteint 2 202 k\$, portant les dépenses totales à
11 8 286 k\$ au 31 décembre 2018, soit un montant de 1 014 k\$ supérieur au budget cumulatif.

12 Le tableau 1 présente les dépenses encourues ainsi que les écarts par rapport aux coûts
13 projetés pour l'année 2018 tandis que le tableau 2 présente les dépenses encourues
14 cumulatives et les écarts depuis le début du projet.

15 Comme mentionné au Rapport annuel 2017, le Distributeur a pris en charge les travaux
16 civils, qui devaient être réalisés par la Commission des services électriques de Montréal
17 (CSEM). Le Distributeur a donc poursuivi ces travaux civils en 2018. Par ailleurs, les retards
18 dans l'exécution des travaux civils se sont répercutés sur les travaux souterrains qui ont
19 également connu des retards.

20 L'écart cumulatif défavorable de 1 014 k\$ s'explique notamment par les coûts de
21 construction des canalisations et des chambres de raccordement souterraines associés aux
22 travaux civils non prévus ainsi que par la complexité du réseau aérien du secteur. Par
23 ailleurs, l'écart favorable constaté dans le coût de travaux souterrains est attribuable au
24 retard dans leur réalisation.

¹ D-2015-051, décision sur la demande du Transporteur et du Distributeur relative au poste Saint-Patrick, 23 avril 2015.

**TABLEAU 1 :
ÉCARTS DE COÛTS – 2018 (k\$)**

	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	265	305	(40)
Travaux civils	111	-	111
Travaux électriques:			
aériens	608	314	294
souterrains	820	1 137	(317)
Compensation financière	-	-	-
Sous-total	1 804	1 756	48
Frais d'emprunt à capitaliser	398	86	312
Contingence	-	176	(176)
Total	2 202	2 018	184

**TABLEAU 2 :
DÉPENSES ENCOURUES CUMULATIVES AU 31 DÉCEMBRE 2018 (k\$)**

	1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	1 826	1 155	671
Travaux civils	729	-	729
Travaux électriques:			
aériens	3 195	1 916	1 279
souterrains	1 674	3 233	(1 559)
Compensation financière	-	-	-
Sous-total	7 424	6 304	1 120
Frais d'emprunt à capitaliser	862	337	525
Contingence	-	631	(631)
Total	8 286	7 272	1 014

3. ÉCHÉANCIER ET COÛT TOTAL DU PROJET

- 1 En raison des retards dans la réalisation des travaux électriques et civils, le Distributeur
- 2 prévoit compléter ses travaux en 2022. La prévision des coûts totaux du projet est maintenue
- 3 à 20,8 M\$, soit le budget reconnu par la Régie.